



VIE DES CLUBS

GUIDE D'UTILISATION POUR LES CLUBS

Direction Juridique
Mai 2021

Table des matières

PARTIE 1 – L’AFFILIATION	3
Informations relatives à l’affiliation	4
Comment obtenir et remplir un formulaire de demande d’affiliation ?.....	5
PARTIE 2 - LE CHANGEMENT DE NOM	16
Comment faire une demande de changement de nom ?	17
PARTIE 3 - L’INACTIVITE / LA REPRISE D’ACTIVITE PARTIELLE OU TOTALE	20
Comment faire une demande d’inactivité partielle ou totale ?.....	21
Comment faire une demande de reprise d’activité partielle ou totale ?.....	24
PARTIE 4 – LA CESSATION DEFINITIVE D’ACTIVITE	27
Comment faire une demande de cessation définitive d’activité ?.....	28
PARTIE 5 - LE CHANGEMENT DE TYPE.....	31
Comment faire une demande de changement de type ?	32
PARTIE 6 – LA FUSION	34
Comment faire une demande de fusion-absorption ?.....	36
Comment faire une demande de fusion-cr�ation ?	40
Annexe.....	45



PARTIE 1 – L’AFFILIATION

Informations relatives à l'affiliation

Article 23 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toute association désirant s'affilier à la F.F.F. doit remplir en ligne un formulaire d'affiliation et joindre à cette occasion les pièces suivantes qu'elle aura numérisées :

- ses statuts ;
- le procès-verbal de son Assemblée Générale constitutive ;
- une attestation sur l'honneur par laquelle son Président s'engage à respecter l'ensemble des Statuts et Règlements de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés et garantit l'exactitude des informations renseignées ;
- le récépissé de la déclaration de l'association à la Préfecture ou Sous-préfecture dont elle dépend (ou de l'inscription auprès du Tribunal d'Instance pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle). Lorsque l'association ne dispose pas encore du récépissé, une simple preuve de la demande de déclaration ou d'inscription suffit, à charge pour l'association de fournir le récépissé dès qu'elle en a possession.

Les statuts de l'association doivent comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.

Le District, puis la Ligue, via FOOT2000, s'assurent que l'ensemble des pièces demandées a été transmis et vérifient que les renseignements fournis sont conformes aux documents numérisés. Si la demande d'affiliation est incomplète et/ou contient des informations erronées, l'association en est informée afin de régulariser sa situation.

Une fois complète et conforme, la demande d'affiliation est transmise par la Ligue, via FOOT2000, à la Fédération, en vue de l'affiliation de l'association par le Comité Exécutif.

L'affiliation à la F.F.F. peut être refusée notamment lorsque la dénomination de l'association :

- ***contient une référence à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,***
- ***est susceptible de créer une confusion avec une instance (F.F.F., Ligue, District) ou avec un club déjà affilié,***
- ***intègre, d'une quelconque manière, l'identité d'un partenaire privé (sauf le cas d'un club de Football d'Entreprise).***

Les informations relatives à l'affiliation se trouvent sur le site Internet de la F.F.F. www.fff.fr.

Comment obtenir et remplir un formulaire de demande d'affiliation ?

Comment l'obtenir ?

Pour obtenir le formulaire de demande d'affiliation, contacter le District de rattachement, qui dépend du code postal du siège social du club, et lui communiquer les nom, prénom et adresse électronique du Président.

En retour, le District transmettra, par courriel, un lien qui donnera accès au formulaire de demande d'affiliation.



DEMANDE D'AFFILIATION CLUB

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le lien vers **votre demande d'affiliation de club transmis par le "DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE"**

ACCÉDER AU FORMULAIRE D'AFFILIATION

Sportivement,

La Fédération Française de Football



FFF.fr @equipefrance @fff

Comment le remplir ?

Le formulaire se compose de 6 blocs :

Identité du club	V
Coordonnées du club	V
Coordonnées du Président	V
Caractéristiques du Club	V
Installation(s) Sportive(s)	V
Attestation sur l'honneur	V

ATTENTION !

Les champs comportant un (*) sont bloquants et empêcheront la progression.

IDENTITÉ DU CLUB

Nom de l'association en toutes lettres majuscules (tel que déclaré en Préfecture) *

Indiquer le nom du club déclaré en Préfecture (à défaut il sera modifié par les instances)

Nom abrégé *

Champ automatique : s'affiche conformément à l'Annexe 1 au présent Guide. A défaut, les instances le déterminent.

Votre demande porte sur la création d'un club Entreprise ? *

Oui

Non

Type de club *

- Libre
- Feminin
- Futsal
- Loisir
- Entreprise

Choisir le type de club

COORDONNÉES DU CLUB

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT

Nom du président *

Prénom du président *

Sexe du président *

Date de naissance du président (JJ/MM/AAAA) *

Code postal du président *

Ville du président *

Adresse du président *

Complément d'adresse

Lieu-dit

Téléphone du président

Fax du président

Email du président *

L'adresse électronique indiquée sera celle à laquelle le club sera informé du suivi de la demande

CARACTÉRISTIQUES DU CLUB ▼

L'association a été déclarée à la Préfecture (ou au Tribunal d'Instance) de

Date de la déclaration (JJ/MM/AAAA)

📅

Sous le N°

Insertion au Journal Officiel le

📅

Joindre le récépissé de déclaration en Préfecture *

Choisir un fichier... • Pour télécharger le document demandé, cliquer sur parcourir Parcourir

Date de l'Assemblée générale constitutive (JJ/MM/AAAA)

📅

Joindre le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive *

Choisir un fichier... Parcourir

Joindre les statuts du club *

Choisir un fichier... Parcourir

L'association a-t-elle déjà été affiliée à la F.F.F. ? *

Oui

Non



Rappel

Il est très important d'être vigilant sur les points ci-dessous

Conformément à l'article 2.2 des Statuts de la F.F.F., l'affiliation à la Fédération peut être refusée à un club :

- Si son organisation ou son objet social ne sont pas compatibles avec les statuts de la F.F.F. (**l'objet de l'Association doit être la participation aux compétitions organisées par la F.F.F., ou a minima la pratique du Football**).
- Si le PV de l'Assemblée Générale Constitutive et les Statuts ne sont pas dûment signés par le Président et le secrétaire.
- Si la dénomination ne respecte pas le principe de neutralité rappelé à l'article 1 des Statuts de la F.F.F.

L'affiliation à la F.F.F. peut-être également refusée si la dénomination :

- *contient une référence à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,*
- *est susceptible de créer une confusion avec une instance (F.F.F., Ligue, District) ou avec un club déjà affilié,*
- *intègre, d'une quelconque manière, l'identité d'un partenaire privé (sauf le cas d'un club de Football d'Entreprise).*

Comment rechercher une installation sportive ?

- ▶ Saisir le code postal, ce qui permet au champ Ville de se pré-remplir
- ▶ Sélectionner la ville dans le menu déroulant et cliquer sur le bouton « Rechercher »
- ▶ Rechercher une installation dans la nouvelle fenêtre qui s'ouvre, « Ajouter » et « Fermer »

INSTALLATION(S) SPORTIVE(S)

Code postal Ville

Nom du terrain ou gymnase
Ne renseigner le nom du terrain que s'il n'a pas été trouvé automatiquement grâce au moteur de recherche

Adresse de l'installation

Complément d'adresse

Lieu-dit

Recherche d'une installation

NNI	Nom	Adresse	Code Postal	Ville	
911740204	STADE DE ROBINSON 4	N4 FERNAND LAGUIDE	91100	CORBEL ESSONNES	<input type="button" value="Ajouter"/>
911740201	STADE DE ROBINSON 1	RUE FERNAND LAGUIDE	91100	CORBEL ESSONNES	<input type="button" value="Ajouter"/>
911749903	GYMNASSE DES HAUTS TARTERETS	09, Avenue du General de Gaulle	91100	CORBEL ESSONNES	<input type="button" value="Ajouter"/>
911740203	STADE DE ROBINSON 3	N3 RUE FERNAND LAGUIDE	91100	CORBEL ESSONNES	<input type="button" value="Ajouter"/>
911740205	STADE DE ROBINSON 5	N5 FERNAND LAGUIDE	91100	CORBEL ESSONNES	<input type="button" value="Ajouter"/>
911749904	GYMNASSE MAURICE BROGUET	2/4 AVENUE PAUL MAINTENANT	91100	CORBEL ESSONNES	<input type="button" value="Ajouter"/>
911740101	STADE LOUIS MERCER	1 BOULEVARD HENRI DUNANT	91100	CORBEL ESSONNES	<input type="button" value="Ajouter"/>
911740202	STADE DE ROBINSON 2	TERRAIN ANNEXE 2 RUE FERNAND LAGUIDE	91100	CORBEL ESSONNES	<input type="button" value="Ajouter"/>
911740401	STADE ALTIS IBM	ALTIS Semiconductor 224 bd John Kennedy	91100	CORBEL ESSONNES	<input type="button" value="Ajouter"/>
911749901	GYMNASSE DE LA NACELLE	6 RUE DE LA NACELLE	91100	CORBEL ESSONNES	<input type="button" value="Ajouter"/>



Si l'installation que le club souhaite indiquer n'est pas dans la liste proposée, il devra remplir les champs :

- Nom du terrain ou gymnase
- Adresse de l'installation
- Complément d'adresse
- Lieu-dit

Une fois le terrain choisi, si l'instance exige une attestation de la Mairie, il est possible de la télécharger (voir écran ci-dessous)

Installation	Code postal	Ville	Attestation de la Mairie **	Action
STADE FRANÇOIS SALOMON 2	76000	ROUEN	<input type="button" value="Choisir un fichier..."/> <input type="button" value="Parcourir"/>	<input type="button" value="Supprimer"/>

La taille de vos fichiers ne doit pas dépasser 2,5 Mo **


Comment joindre l'attestation sur l'honneur ?

Le modèle d'attestation sur l'honneur est disponible sur le site www.fff.fr ou il est possible de reproduire le modèle ci-dessous.



ACCUEIL CRÉER UN CLUB GÉRER UN CLUB

DOCUMENTS UTILES

 **Attestation sur l'honneur.PDF**
À fournir en vue de l'affiliation d'un club à la FFF.



Attestation sur l'honneur

Par la présente, je soussigné(e),
Président(e) de

- sollicite l'affiliation du club à la Fédération Française de Football,
- certifie avoir pris connaissance des Statuts et Règlements Généraux de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés dont dépendra le club, que je m'engage à respecter,
- confirme l'exactitude des informations contenues dans la demande d'affiliation.

Fait à Le.....

Signature



L'attestation sur l'honneur doit être dûment remplie, signée.

➤ Une fois tous les champs remplis et les documents joints, valider la demande d'affiliation.

Rappel



Toutes les pièces justificatives demandées doivent d'être jointes à la demande d'affiliation :

- Statuts de l'Association signés
- PV de l'Assemblée Générale Constitutive signé
- Récépissé de déclaration en Préfecture
- Attestation sur l'honneur (téléchargeable sur le site de la F.F.F.)
- Attestation de la mairie (non obligatoire)

Toutes ces pièces seront bloquantes au moment de la demande.

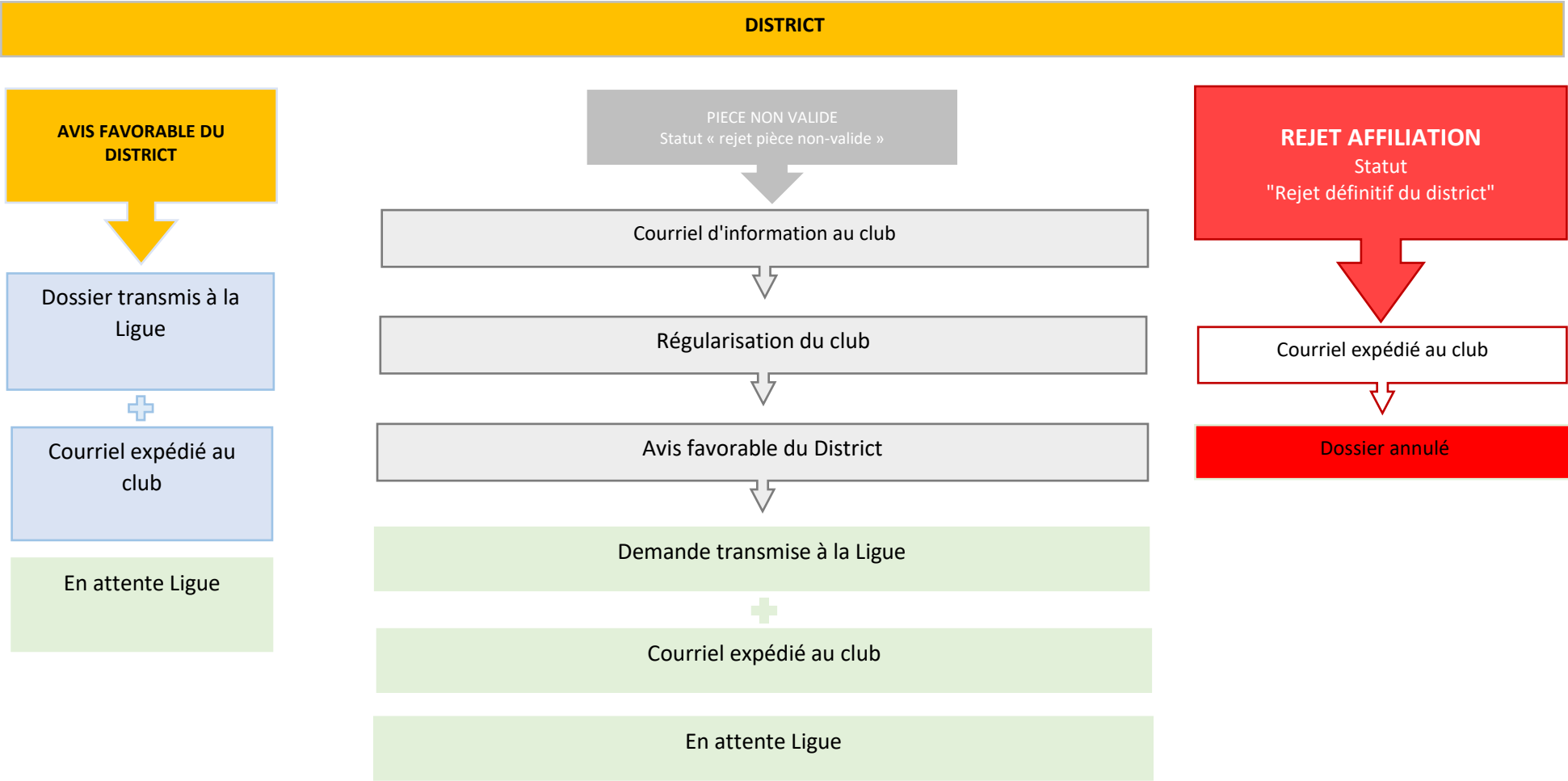
Lorsque l'association ne dispose pas encore du récépissé, une simple preuve de la demande de déclaration ou d'inscription suffit, à charge pour l'association de fournir le récépissé dès qu'elle en a possession. A défaut, la demande d'affiliation ne pourra être transmise aux instances.

➤ Une fois le formulaire validé, ce message apparaît

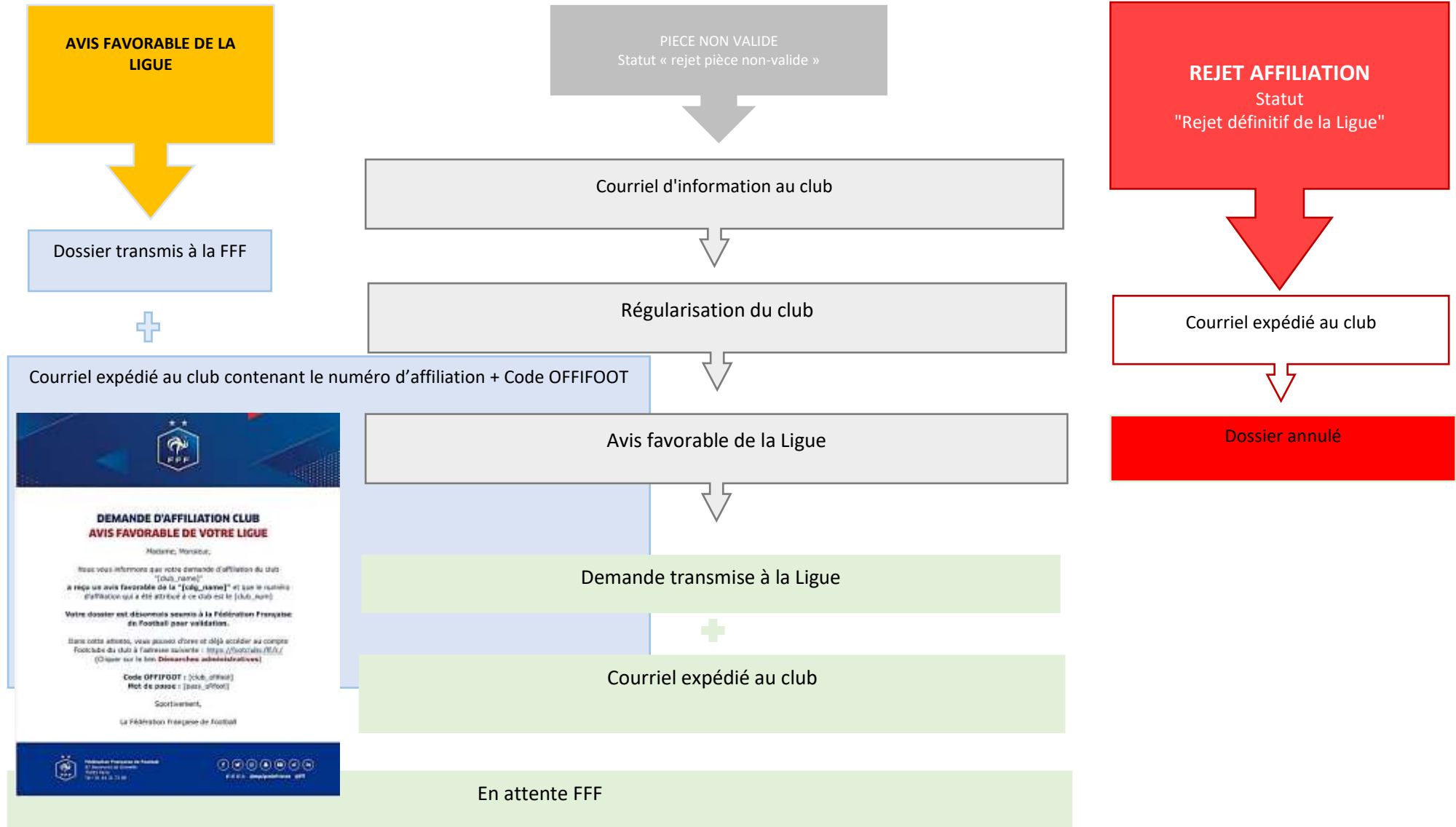


La demande est transmise au District concerné ou le cas échéant à la Ligue, lorsque celle-ci n'a pas de District, pour vérification et avis.

Les différentes étapes de la validation de la demande d'affiliation par les instances.



LIGUE



FFF

DECISION FAVORABLE DE LA FFF



PIECE NON VALIDE
Statut « rejet pièce non-valide »



Courriel d'information au club



Régularisation du club



Avis favorable de la FFF



REJET AFFILIATION
Statut
"Rejet définitif de la FFF"



Courriel expédié au club



Dossier annulé

Courriel expédié au club



Comment régulariser une demande ?

➤ Dans le cas où une pièce est non valide, le club reçoit un courriel pour régulariser.



- Télécharger les documents demandés
 - Cliquer sur « Sauvegarder ». La demande est enregistrée et transmise au centre de gestion.
- La demande est en attente d'avis

The screenshot shows a web form titled "Affiliation Club : Régularisation". The form has a section labeled "RÉGULARISATION" with two required fields: "Récapitulé de déclaration en préfecture *" and "Statut de club *". Each field has a "Choisir un fichier..." button and a "Parcourir" button. A "Sauvegarder" button is located at the bottom left of the form. A green notification box on the right side of the screen displays a checkmark and the text: "Demande enregistrée. Votre demande a bien été transmise à votre centre de gestion."

Comment et quand créer un compte Footclubs ?

► Après vérification de la Ligue, le club reçoit un courriel lui indiquant qu'il a obtenu l'avis favorable de celle-ci et que son dossier est transmis à la Fédération.

Dans ce courriel lui sont communiqués :

- Son numéro d'affiliation
- Ses code et mot de passe OFFIFOOT qui lui permettront d'aller sur Footclubs
- Le lien de connexion à Footclubs



► Créer le compte Footclubs

- Cliquer sur le lien Démarches administratives
- Saisir le code OFFIFOOT
- Saisir le mot de passe
- Suivre les différentes étapes





PARTIE 2 - LE CHANGEMENT DE NOM

Comment faire une demande de changement de nom ?

Le club doit fournir un récépissé de déclaration de modification du nom de l'association délivré par la Préfecture.

Article 36 RG de la F.F.F.

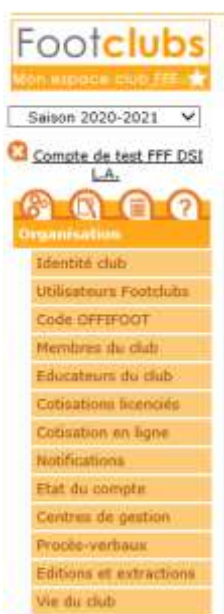
Tout club qui désire changer de nom en demande l'autorisation à la Fédération par l'intermédiaire du District intéressé et de la Ligue régionale. Une telle demande doit intervenir avant le 1^{er} juin pour prendre effet au début de la saison suivante. Le club doit fournir un récépissé de déclaration de modification du nom de l'association délivré par la Préfecture. **Le nouveau nom de l'association peut être refusé, notamment pour les motifs définis à l'article 23 des présents Règlements.**

Extrait de l'Article 23 des Règlements Généraux de la F.F.F.

L'affiliation à la F.F.F. peut être refusée notamment lorsque la dénomination de l'association :

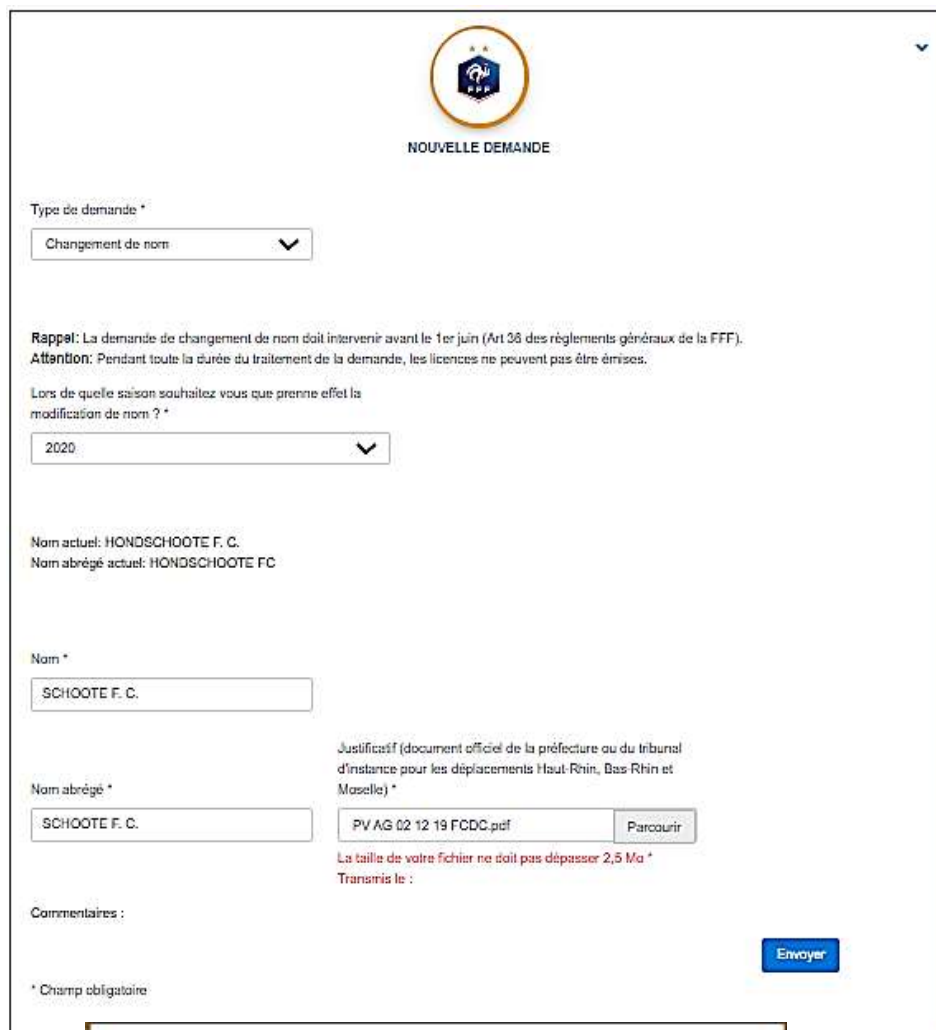
- *contient une référence à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,*
- *est susceptible de créer une confusion avec une instance (F.F.F., Ligue, District) ou avec un club déjà affilié,*
- *intègre, d'une quelconque manière, l'identité d'un partenaire privé (sauf le cas d'un club de Football d'Entreprise).*

► Se connecter à Footclubs



- Cliquer sur l'onglet Organisation
- Choisir Vie du club

► Remplir la demande



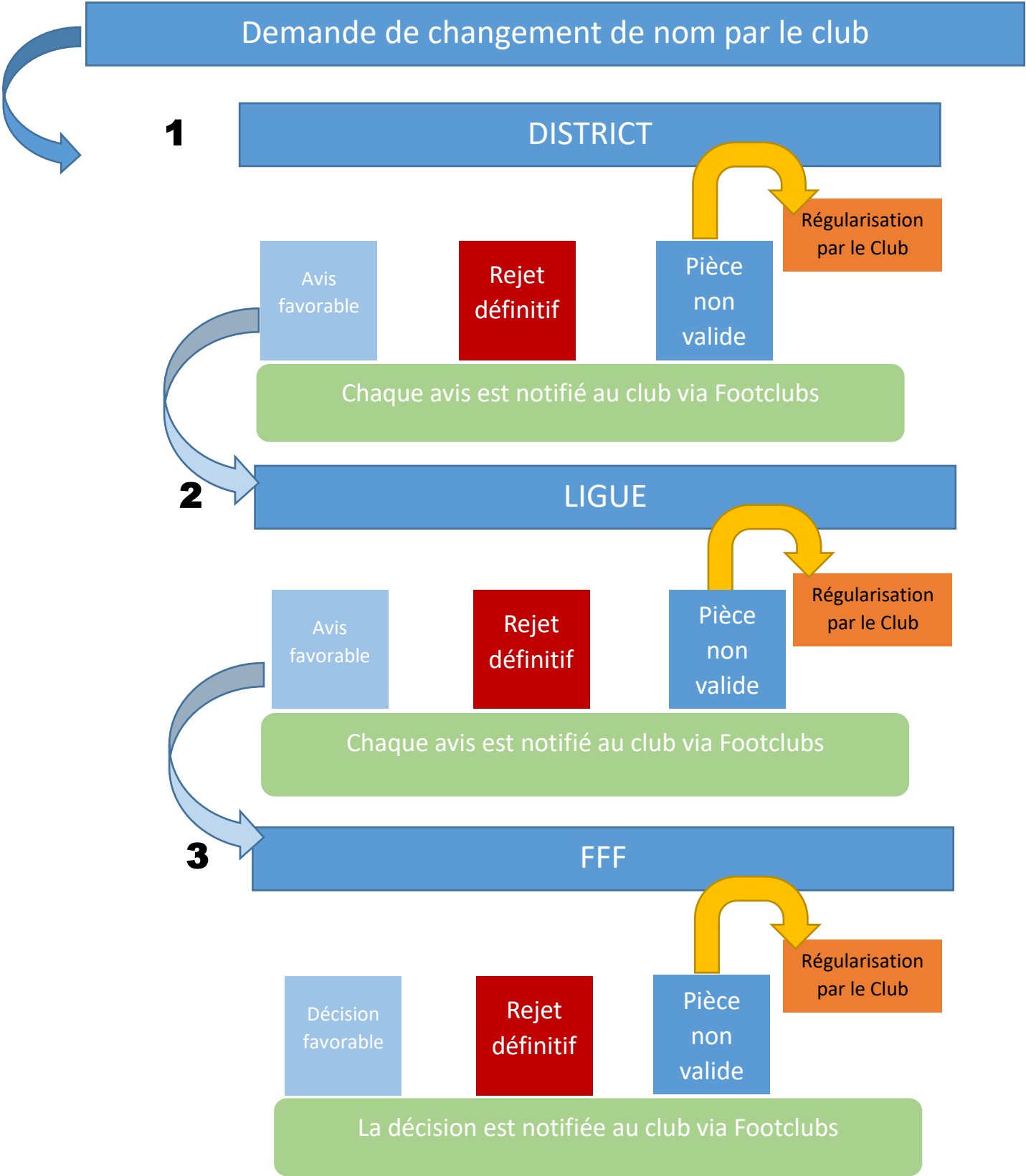
The screenshot shows the 'NOUVELLE DEMANDE' (New Request) form on the FFF website. At the top is the FFF logo and the title 'NOUVELLE DEMANDE'. The form includes a dropdown menu for 'Type de demande' (Type of request) with 'Changement de nom' (Name change) selected. Below this is a 'Rappel' (Reminder) and 'Attention' (Attention) section. The 'Lors de quelle saison souhaitez vous que prenne effet la modification de nom ?' (In which season do you want the name change to take effect?) dropdown is set to '2020'. The current name is 'HONDSCHOOOTE F. C.' and the current abbreviated name is 'HONDSCHOOOTE FC'. The 'Nom' (Name) field contains 'SCHOOOTE F. C.' and the 'Nom abrégé' (Abbreviated name) field contains 'SCHOOOTE F. C.'. A 'Justificatif' (Justification) field contains 'PV AG 02 12 19 FCDC.pdf' with a 'Parcourir' (Browse) button. A note states 'La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2,5 Mo' (Your file size must not exceed 2.5 Mo). There is a 'Commentaires' (Comments) field and an 'Envoyer' (Send) button. A legend indicates '* Champ obligatoire' (Mandatory field).

- Choisir le type de la demande
- Choisir la saison
- Saisir le nouveau nom tel que déclaré en Préfecture
- Saisir le nom abrégé (conformément à l'Annexe 1 - page 43)
- Insérer le justificatif
- Cliquer sur « Envoyer »
- Confirmer l'envoi



The screenshot shows a confirmation message box with a green background and a white checkmark. The text reads 'Demande enregistrée' (Request registered) twice. Below the message are two buttons: 'Envoyer' (Send) and 'Retour' (Return). Above the message, there is a small text box with instructions: 'Vous êtes sur le point d'envoyer votre demande. En cas de doute vous pouvez encore la modifier en utilisant le bouton "Retour". Dans le cas contraire vous pouvez confirmer votre envoi.'

Les différentes étapes de validation de la demande de changement de nom par les instances :





PARTIE 3 - L'INACTIVITE / LA REPRISE D'ACTIVITE
PARTIELLE OU TOTALE

Comment faire une demande d'inactivité partielle ou totale ?

Tout club qui désire faire une demande d'inactivité demande l'autorisation à la Fédération par l'intermédiaire du District et de la Ligue intéressés, via Footclubs.

 Article 40 RG de la F.F.F.

Un club en non-activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle, ou qui est déclaré tel par la Ligue régionale, pour un autre motif.

Un club peut également être autorisé par sa Ligue régionale à être en non-activité partielle dans une ou plusieurs catégories d'âge.

Le forfait général peut être assimilé à une non-activité partielle par décision des Ligues régionales.

► Se connecter sur Footclubs



- Cliquer sur l'onglet Organisation

- Choisir Vie du club

Demande d'inactivité partielle

- Choisir le type de la demande
- Choisir le type d'activité
- Préciser la date d'effet
- Choisir la/les catégorie (s) de licence à inactiver en les faisant passer de la colonne de gauche à la colonne de droite
- Cliquer sur « Envoyer »

NOUVELLE DEMANDE

Type de demande *
inactivité

Type d'inactivité *
Partielle

Date d'effet souhaitée (inférieure à la date du jour)
30/03/2021

Si vous connaissez la date de fin d'inactivité (date de reprise) la préciser *
[]

Remarque : Les dates d'effet et de fin d'inactivité (date de reprise) s'appliqueront pour toutes les catégories sélectionnées. En cas de dates de reprise différentes saisir une nouvelle demande.

* Champ obligatoire

Envoyer

Vous êtes sur le point d'envoyer votre demande.
En cas de doute vous pouvez encore la modifier en utilisant le bouton 'Retour'.
Dans le cas contraire vous pouvez confirmer votre envoi.

✓ Demande enregistrée
Demande enregistrée

Demande d'inactivité totale

- Choisir le type de la demande
- Choisir le type d'inactivité
- Préciser la date d'effet
- Cliquer sur « Envoyer »

NOUVELLE DEMANDE

Type de demande *
inactivité

Type d'inactivité *
Totale

Date d'effet souhaitée (inférieure à la date du jour)
17/02/2021

Remarque : Les dates d'effet et de fin d'inactivité (date de reprise) s'appliqueront pour toutes les catégories sélectionnées. En cas de dates de reprise différentes saisir une nouvelle demande.

* Champ obligatoire

Envoyer

Vous êtes sur le point d'envoyer votre demande.
En cas de doute vous pouvez encore la modifier en utilisant le bouton 'Retour'.
Dans le cas contraire vous pouvez confirmer votre envoi.

✓ Demande enregistrée
Demande enregistrée

Demande d'inactivité partielle ou totale par le club

1

DISTRICT

Avis favorable

Avis défavorable

Chaque avis est notifié au club via Footclubs

2

LIGUE

Décision favorable

Décision défavorable

La décision est notifiée au club via Footclubs

Comment faire une demande de reprise d'activité partielle ou totale ?

Tout club qui désire reprendre une activité totale ou partielle doit en demander l'autorisation, via Footclubs, à sa Ligue régionale, après avis du District.

► Le club se connecte sur Footclubs

- Cliquer sur l'onglet Organisation
- Choisir Vie du club



Demande de reprise d'activité partielle

- Choisir le type de la demande
- Choisir le type de reprise d'activité (totale ou partielle)
- Préciser la date d'effet
- Choisir la/les catégorie (s) de licence à réactiver en les faisant passer de la colonne de gauche à la colonne de droite
- Cliquer sur « Envoyer »

NOUVELLE DEMANDE

Type de demande *
Reprise d'activité

Type de reprise d'activité : *
Partielle

Date de reprise d'activité souhaitée * :
17/02/2021

Remarque : La date de fin d'inactivité (date de reprise) s'appliquera pour toutes les catégories sélectionnées. En cas de dates de reprise différentes saisir une nouvelle demande.

* Champ obligatoire

Envoyer

Vous êtes sur le point d'envoyer votre demande.
En cas de doute vous pouvez encore la modifier en utilisant le bouton "Retour".
Dans le cas contraire vous pouvez confirmer votre envoi.

Envoyer Retour

✓ Demande enregistrée
Demande enregistrée

Demande de reprise d'activité totale

- Choisir le type de la demande
- Choisir le type de reprise d'activité (totale ou partielle)
- Préciser la date d'effet
- Cliquer sur « Envoyer »

NOUVELLE DEMANDE

Type de demande *
Reprise d'activité

Type de reprise d'activité : *
Totale

Date de reprise d'activité souhaitée * :
17/02/2021

Remarque : La date de fin d'inactivité (date de reprise) s'appliquera pour toutes les catégories sélectionnées. En cas de dates de reprise différentes saisir une nouvelle demande.

* Champ obligatoire

Envoyer

Vous êtes sur le point d'envoyer votre demande.
En cas de doute vous pouvez encore la modifier en utilisant le bouton "Retour".
Dans le cas contraire vous pouvez confirmer votre envoi.

Envoyer Retour

✓ Demande enregistrée
Demande enregistrée

Demande de reprise d'activité partielle ou totale par le club

1

DISTRICT

Avis favorable

Avis défavorable

Chaque avis est notifié au club via Footclubs

2

LIGUE

Décision favorable

Décision défavorable

La décision est notifiée au club via Footclubs



PARTIE 4 – LA CESSATION DEFINITIVE
D'ACTIVITE

Comment faire une demande de cessation définitive d'activité ?

Tout club qui désire cesser définitivement son activité doit en faire la demande via Footclubs.

 Article 45 RG de la F.F.F.

Les demandes de cessation définitive d'activité des clubs doivent être adressées à la Ligue régionale. Elles ne sont acceptées que si le club a réglé toutes les sommes dues à la Fédération et à tout organisme dépendant d'elle. Les membres des Comités de Direction des clubs sont personnellement responsables, vis-à-vis de la Fédération, des sommes dues à un titre quelconque : cotisation, amendes, abonnements, remboursement, etc. Le non-paiement est passible de la sanction prévue au Titre 4.

Si les conditions susvisées sont remplies, la radiation du club est prononcée par le Comité Exécutif.

► Le club se connecte sur Footclubs

- Cliquer sur l'onglet Organisation
- Choisir Vie du club



- Choisir le type de la demande
- Choisir la saison de la demande
- Préciser la date d'effet
- Insérer le PV de l'AG qui a décidé la cessation définitive d'activité
- Cliquer sur « Envoyer »

The screenshot shows a web interface for submitting a request. At the top, there is a logo and the title "NOUVELLE DEMANDE". The form contains several fields:

- Type de demande ***: A dropdown menu with "Cessation d'activité" selected.
- Attention :** A warning message: "Une fois que la cessation définitive d'activité du club sera prononcée, si vous souhaitez recréer ultérieurement un club, cela ne sera possible qu'à compter de la saison suivante."
- A quelle saison souhaitez-vous que prenne effet votre demande ? ***: A dropdown menu with "2020" selected.
- Date d'effet souhaitée : ***: A date input field with "18/02/2021" entered.
- PV d'AG décidant la cessation définitive d'activité : ***: A text input field containing "PV AG 02 12 19 FCDC.pdf" and a "Parcourir" button.
- Format accepté :** A note about file size: "La taille de v..." (partially obscured).
- * Champ obligatoire**: A label for the required fields.
- Envoyer**: A blue button to submit the form.

Overlaid on the form are two notification boxes:

- A white box with a close button (X) containing the text: "Vous êtes sur le point d'envoyer votre demande. En cas de doute vous pouvez encore la modifier en utilisant le bouton 'Retour'. Dans le cas contraire vous pouvez confirmer votre envoi." Below this text are two green buttons: "Envoyer" and "Retour".
- A green box with a white checkmark and the text: "Demande enregistrée" (repeated twice).

Demande de cessation définitive d'activité par le club

1

DISTRICT

Avis favorable

Avis défavorable

Pièce non valide

Régularisation par le Club

Chaque avis est notifié au club via Footclubs

2

LIGUE

Avis favorable

Avis défavorable

Pièce non valide

Régularisation par le Club

Chaque avis est notifié au club via Footclubs

3

FFF

Décision favorable

Décision défavorable

Pièce non valide

Régularisation par le Club

La décision est notifiée au club via Footclubs



PARTIE 5 - LE CHANGEMENT DE TYPE

Comment faire une demande de changement de type ?

Tout club qui désire changer de type en demande l'autorisation à la Fédération via Footclubs.

► Le club se connecte sur Footclubs

- Cliquer sur l'onglet Organisation
- Choisir Vie du club



- Choisir le type de la demande
- Choisir la saison
- Choisir la situation actuelle
- Choisir la situation souhaitée
- Cliquer sur « Envoyer »

Demande de changement de type par le club

1

DISTRICT

Avis favorable

Avis défavorable

Chaque avis est notifié au club via Footclubs

2

LIGUE

Avis favorable

Avis défavorable

Chaque avis est notifié au club via Footclubs

3

FFF

Décision favorable

Décision défavorable

La décision est notifiée au club via Footclubs



PARTIE 6 – LA FUSION

FUSION-ABSORPTION ou FUSION-CREATION

 Article 39 RG de la F.F.F.

1. La fusion-cr ation est une op eration entre deux ou plusieurs clubs qui n ecessite la dissolution pr ealable des associations fusionnant et la cr ation d'une nouvelle personne morale, dont l'affiliation   la F d eration est prononc ee par le Comit e Ex ecutif, apr es avis du District et de la Ligue r egionale int eress es.

La fusion-absorption est une op eration entre deux ou plusieurs clubs qui n ecessite la dissolution du ou des clubs absorb es au profit d'un club absorbant d ej  existant qui conserve son num ero d'affiliation. La validation de cette op eration est prononc ee par le Comit e Ex ecutif, apr es avis du District et de la Ligue r egionale int eress es.

Les dispositions pr evues aux paragraphes suivants sont applicables quel que soit le type de fusion envisag e,   l'exception du paragraphe 6 qui ne vise que la fusion-cr ation.

2. Une fusion ne peut  tre r ealis ee qu'entre deux ou plusieurs clubs d'un m eme district, sauf exception accord ee par la Ligue r egionale. La fusion n'est autoris ee que si la distance qui s epare les si eges des clubs concern es est inf erieure ou  gale   15 km, voie routi ere la plus courte. Le si ege correspond au lieu o  se d eroule l'activit  sportive effective du club. Les clubs d esirant fusionner doivent justifier d'une situation financi re nette  quilibr ee et avoir r egularis  toutes  ventuelles situations d ebitrices vis- -vis des organismes du football et de leurs licenci s.

3. Avant le 15 mai, le projet de fusion contenant le programme de d veloppement et d' ducation sportive (encadrement technique, dirigeants, arbitres, effectifs) du club issu de la fusion (club nouveau ou club absorbant) est transmis au District puis   la Ligue pour avis.

Si un ou plusieurs clubs nationaux sont concern es, la Ligue en informe, dans les huit jours, la F d eration, cette derni ere informant par ailleurs la L.F.P. si un club de Ligue 1 ou de Ligue 2 est concern e.

4. La Ligue rend son avis sur le projet de fusion au plus tard le 31 mai. Le d faut de r eponse de la Ligue dans ce d lai est assimil    un accord tacite, sous r serve de la proc dure pr evue au paragraphe suivant.

5. La validation d finitive de la fusion par le Comit e Ex ecutif est subordonn e   la production, par l'interm diaire de la Ligue r egionale : des proc s-verbaux des Assembl es G n rales du ou des clubs, r guli rement convoqu es, ayant d cid  leur dissolution, du proc s-verbal de l'Assembl e G n rale constitutive du club nouveau ou du club absorbant, r guli rement convoqu e, de ses statuts et de la composition de son Comit e. Ces pi ces doivent parvenir   la Ligue r egionale pour le 1^{er} juillet au plus tard.

6. En outre, en cas de fusion-cr ation, le club nouveau doit se conformer aux dispositions de l'article 23 des pr sents r glements.

7. La fusion implique un transfert des droits sportifs vers le club issu de la fusion (club nouveau ou club absorbant). A ce titre, les  quipes du club nouveau ou du club absorbant prennent les places hi rarchiques laiss es libres par celles des clubs dissous,   raison d'une seule par niveau. Par ailleurs, la situation des joueurs issus des clubs fusionn es est trait ee   l'article 94 des pr sents R glements.

8. Les sanctions financi res ou sportives, prononc es en application du Statut de l'Arbitrage,   l'encontre d'un ou plusieurs des clubs fusionn es, sont applicables au club issu de la fusion dans les conditions de l'article 47 du Statut de l'Arbitrage.

9. La dissolution ult rieure d'un club issu d'une fusion voit la disparition pure et simple de ce club et ne peut en aucun cas donner lieu   une reprise en compte des clubs dissous lors de la fusion.

Comment faire une demande de fusion-absorption ?

La demande doit être faite par le club absorbant, sur son compte Footclubs ⇒ Vie du club

- Choisir Fusion-absorption
- Choisir la saison (celle à laquelle la fusion prendra effet)
- Cliquer sur parcourir pour insérer les pièces (*)
- Saisir le numéro d'affiliation du club absorbé
- Si plusieurs clubs sont absorbés, cliquer sur « Ajouter d'autre(s) club(s) à absorber »
- Cliquer sur Envoyer

The screenshot shows a web form titled "NOUVELLE DEMANDE" with the following fields and instructions:

- Type de demande ***: A dropdown menu with "Fusion absorption" selected.
- A quelle date souhaitez vous que prenne effet la fusion ? ***: A dropdown menu with "2021" selected.
- Club absorbant:** A note stating "Cette demande doit être faite par le club absorbant uniquement." and a red reminder: "Rappel: Vous ne pouvez faire votre demande qu'après avis favorable de la ligue sur le projet de fusion."
- PV d'AG: ***: A file upload field with "Choisir un fichier..." and "Parcourir" buttons. A red note below says "La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2.5 Mo *".
- Statuts: ***: A file upload field with "Choisir un fichier..." and "Parcourir" buttons. A red note below says "La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2.5 Mo *".
- Club(s) absorbé(s):** A section with two input fields: "Num Affiliation *" and "Nom du club *".
- PV d'AG ***: A file upload field with "Choisir un fichier..." and "Parcourir" buttons. A red note below says "La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2,5 Mo *".
- Buttons: "Ajouter autre(s) club(s) à absorber" and "Envoyer".
- Footnote: "* Champ obligatoire".



Pièces à fournir (*) :

- Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du club absorbant qui décide d'absorber l'(ou les) autre(s) club(s)
- Les statuts du club absorbant
- Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du club absorbé, qui valide le fait d'être absorbé

Une fois la demande réalisée par le club absorbant, le club absorbé doit donner son accord à la fusion-absorption. Il reçoit une demande d'accord dans Footclubs (même principe que l'accord du club quitté pour une demande de mutation de joueur).

IMPORTANT À NOTER

NOTIFICATIONS NON LUES

16	1	0	40	2
Licences	Educateur	Joueurs fédéraux	Compétitions	Club

MESSAGES CENTRE DE RESSOURCES

Cliquer sur la pastille Club

Organisation > Notifications

[En savoir +]

Cette fonctionnalité vous permet de consulter la liste des notifications concernant des demandes administratives liées à votre club.

Notifications non lues Toutes les notifications

Date	Titre	Description	Statut
09/08/2019	Accords club(s)		

Cliquer sur la flèche retour

Donnez vous votre accord à la demande suivante:

Club absorbant:

Num Affiliation: 519195

Nom du club *: A. C. S. DE

PV d'AG *: assemble.pdf

Statut *: statut.pdf

Club(s) absorbé(s)

Num Affiliation *: 553389

Nom du club *: A. C. MUSULMANE NAN

PV d'AG de dissolution *: assemble - Copie (2).pdf

Validation club *: Accord

Envoyer Régulariser

Donner l'accord puis Envoyer

⇒ La demande de fusion-absorption est transmise au District pour avis, uniquement quand l'accord du club a été validé.

Le club sera informé au fur et à mesure de l'avancée de la procédure via FOOTCLUBS

IMPORTANT

- Si la fusion est demandée avant le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé ne se fera pas avant le **1^{er} juillet**
- Si la fusion a été demandée après le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé sera faite **le jour de la demande**

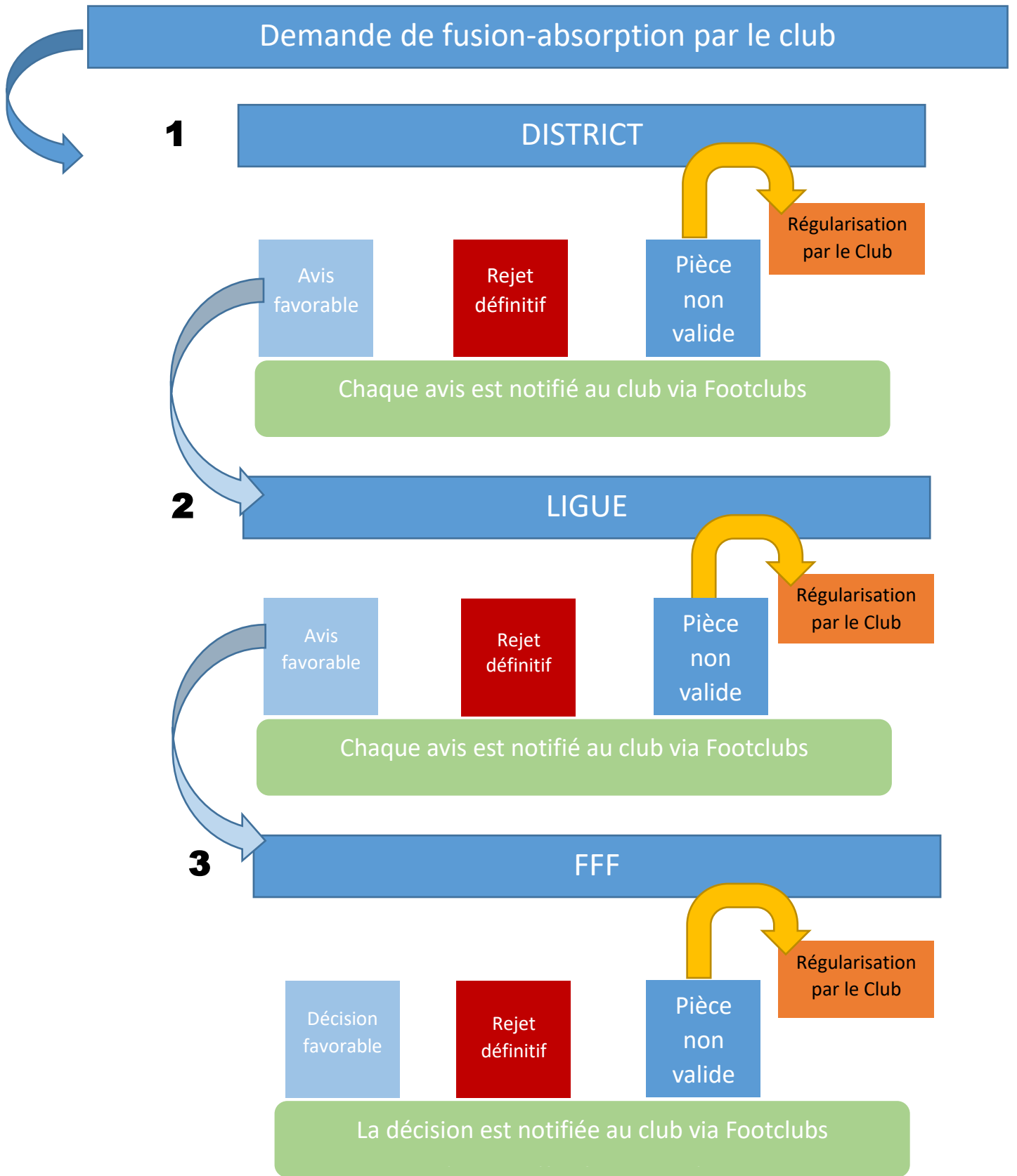
ATTENTION, une fois que la fusion est validée et que les clubs fusionnants sont radiés, vous n'aurez plus accès au compte Footclubs des clubs radiés.

- Avant de donner votre accord, vous devez avoir **soldé (0€) votre porte-monnaie électronique, désactivé le Service COTISATION et traité vos licences dématérialisées.**

En effet, dès que vous aurez donné votre accord, vous n'aurez **plus accès au menu DEMATERIALISATION** et le Service COTISATION sera, de fait, désactivé.

Seules les licences dématérialisées déjà soumises par le club à la ligue seront transférées vers le club issu de la fusion, toutes les autres seront rejetées.

Le traitement standard (non dématérialisé) des licences n'est pas impacté. »



Comment faire une demande de fusion-création ?

La fusion-création est une opération entre deux ou plusieurs clubs qui nécessite la dissolution préalable des associations fusionnant et la création d'une nouvelle personne morale, dont l'affiliation à la Fédération est prononcée par le Comité Exécutif, après avis du District et de la Ligue régionale intéressés.

C'est le nouveau club issu de la fusion qui doit contacter son District pour obtenir le formulaire d'affiliation.

Le club communique le nom, prénom et adresse électronique du Président, au District qui lui transmettra par courriel un lien grâce auquel il aura accès au formulaire de demande d'affiliation.



DEMANDE D'AFFILIATION CLUB

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le lien vers **votre demande d'affiliation de club transmis par le "DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE"**

ACCÉDER AU FORMULAIRE D'AFFILIATION

Sportivement,

La Fédération Française de Football



FFF.fr @equipedefrance @fff

Remplir le formulaire d'affiliation

La fusion s'apparente à une affiliation classique dès lors qu'il y a création d'un club.
Le nouveau club issu de la fusion remplit donc le formulaire de demande d'affiliation.

- Cocher « oui » pour ouvrir le menu « IDENTITE DES CLUBS QUI FUSIONNENT »
- Renseigner les numéros d'affiliation des clubs fusionnants
- Télécharger les PV d'Assemblée Générale de Dissolution de chaque club
- Finaliser le formulaire
- Envoyer

The image shows a two-part web form for club affiliation. The top section, titled "IDENTITÉ DU CLUB", contains fields for the club's name, acronym, and type, along with a dropdown for the season. The bottom section, titled "IDENTITE DES CLUBS QUI FUSIONNENT", lists the clubs being merged, with fields for their affiliation numbers and dissolution minutes, and a "Parcourir" button for each. Red boxes highlight the "Oui" radio button, the "2021" dropdown, and the "Parcourir" buttons.

IDENTITÉ DU CLUB

Nom de l'association en toutes lettres majuscules (tel que déclaré en Préfecture) *

F.C. BRETAGNE SUD

Nom abrégé *

F.C. BRETAGNE SUD

Type de club *

Ligue

Votre club est-il issu de la fusion de clubs affiliés à la F.F.F. ?

Oui

Non

Quelle sera la première saison d'activité de votre club ? par saison civile

2021

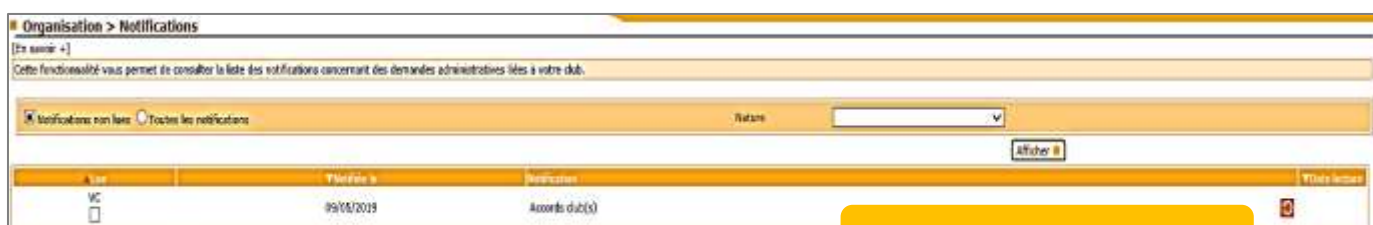
IDENTITE DES CLUBS QUI FUSIONNENT

Cette demande est à effectuer par le nouveau club issu de la fusion-création
Rappel : Vous ne pouvez faire votre demande qu'après avoir envoyé votre projet à la ligue pour avis

Nom Affiliation *	Nom du club *	PV d'AG de dissolution du club fusionnant *	Supprimer
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Choisir un fichier... <input checked="" type="button" value="Parcourir"/>	
<small>La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2.5 Mo *</small>			
Nom Affiliation *	Nom du club *	PV d'AG de dissolution du club fusionnant *	Supprimer
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Choisir un fichier... <input checked="" type="button" value="Parcourir"/>	
<small>La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2.5 Mo *</small>			

Validation de la demande d'accord des clubs qui fusionnent

Une fois le formulaire d'affiliation rempli et envoyé, les clubs fusionnants reçoivent une demande d'accord dans Footclubs (même principe que l'accord du club quitté pour une demande de mutation de joueur).



⇒ La demande de fusion-cr ation est transmise au District pour avis, uniquement quand l'accord du club a  t  valid .

- ❖ Les clubs fusionnants seront inform s au fur et   mesure de l'avanc e de la proc dure via FOOTCLUBS.
- ❖ Le nouveau club issu de la fusion recevra les notifications par courriel (m me principe qu'une demande d'affiliation)

IMPORTANT

- Si la fusion est demandée avant le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé ne se fera pas avant le **1^{er} juillet**
- Si la fusion a été demandée après le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé sera faite **le jour de la demande**

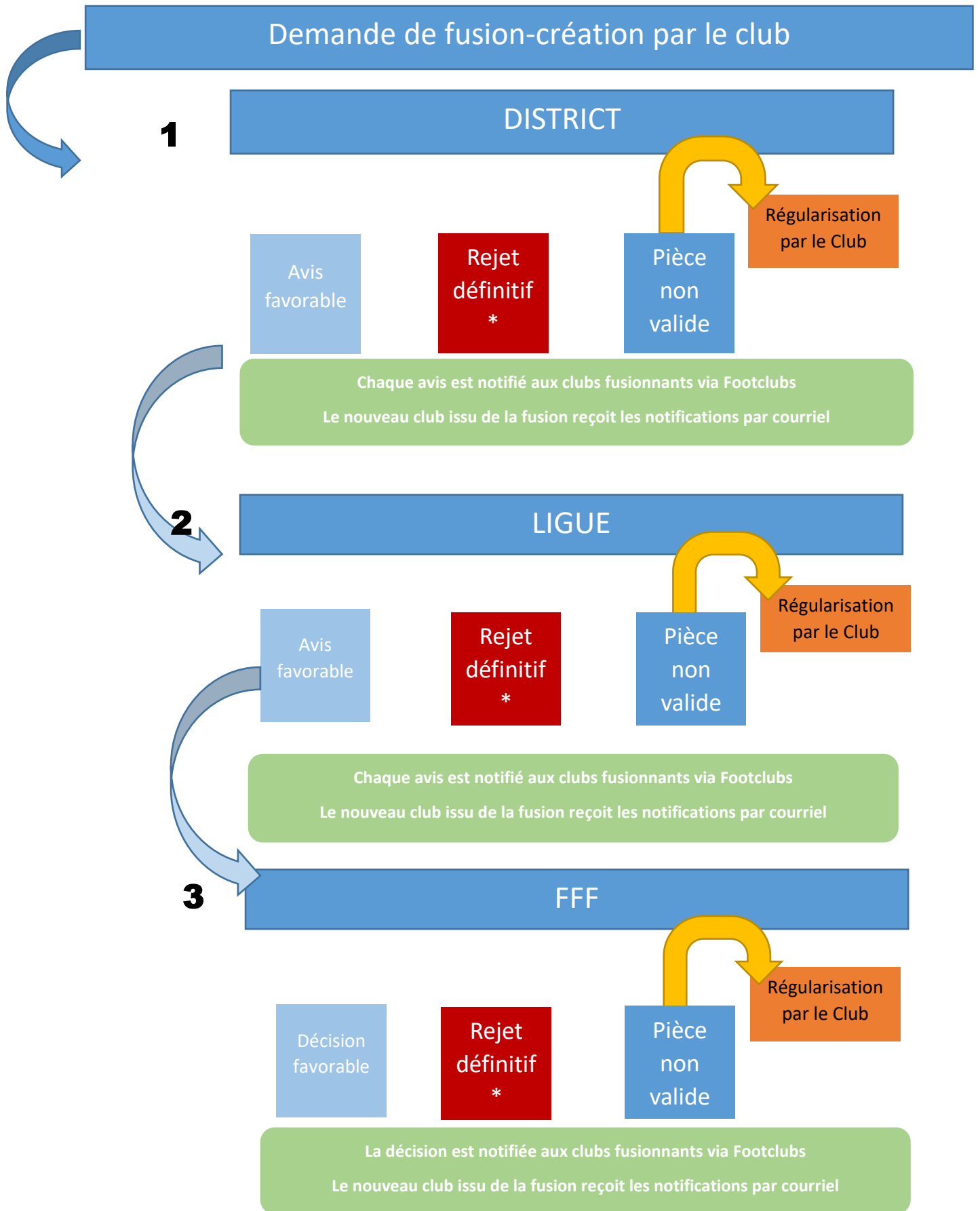
ATTENTION, une fois que la fusion est validée et que les clubs fusionnants sont radiés, vous n'aurez plus accès au compte Footclubs des clubs radiés.

- Avant de donner votre accord, vous devez avoir **soldé (0€) votre porte-monnaie électronique, désactivé le Service COTISATION et traité vos licences dématérialisées.**

En effet, dès que vous aurez donné votre accord, vous n'aurez **plus accès au menu DEMATERIALISATION et le Service COTISATION sera, de fait, désactivé.**

Seules les licences dématérialisées déjà soumises par le club à la ligue seront transférées vers le club issu de la fusion, toutes les autres seront rejetées.

Le traitement standard (non dématérialisé) des licences n'est pas impacté. »



Annexe

Codification

Le formulaire d'affiliation a été paramétré pour prendre en compte les abréviations officielles ci-dessous.

Libellé complet du club	Libellé abrégé du club	Libellé complet du club	Libellé abrégé du club
Association Sportive	A.S.	Groupe Sportif	GRPE S.
Association Sportive Culturelle	A.S.C.	Jeune Garde	J.G.
Association Sportive et Loisirs	A.S.L.	Jeunesse Athlétique	J.A.
Avenir	AV.	Jeunesse Sportive	J.S.
Amicale	AM.	Municipal	ML
Athletic Club	A.C.	Nationale	NLE
Avant garde	AVT.G.	Olympique Club	O. C.
Amicale Laïque	AM.LAIQ.	Olympique	O.
Club Sportif Artistique	C.S.ART.	Réveil Sportif	REV. S.
Club Omnisports	C. OM.	Racing Club	R.C.
Club Athlétique	C.A.	Renouveau	REN.
Cercle Sportif	CERC.S.	Saint	ST
Centre Sportif	CTRE S.	Sporting Club	S.C.
Compagnie	CIE	Société	STE
Comité	CTE	Stade	ST.
Etoile Sportive	ET.S.	Stade Athlétique	ST.A.
Espoir	ESP.	Sport et Loisirs	SP.L.
Espérance	ESPE.	Union Sportive	U.S.
Entente Sportive	ENT.S.	Université Club	UNI.C.
Elan Sportif	EL.S.	Vie au Grand Air	V.G.A.
Eveil	EV.	Familial	FAM.
Equipement	EQUIP	Foot Loisir	F.L.
Education Populaire	EDUC. POP.	Sur	S/
Football Club	F.C.	Sous	SS/
Foyer Rural	FOY. RUR.	Des	D/
Groupement	GRPT	Les	L/



BESOIN D'AIDE ?

Contacter

▶ Votre District ou votre Ligue

▶ LIENS UTILES

www.associations.gouv.fr

www.legifrance.gouv.fr

www.service-public.fr/associations

Articles 22, 23, 24, 36, 39, 40, 41 et 45 des Règlements Généraux de la F.F.F.